

LEGALISATION DE SIGNATURE

La légalisation d'une signature vous permet de faire authentifier votre propre signature sur des actes sous seing privé. Cette démarche est soumise à certaines conditions.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter :

- la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français,
- une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature,
- un justificatif de domicile.

À défaut de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins, munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer le document devant l'agent.

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

Un agent du Pole Accueil Population vous contactera pour reprendre votre document

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement non informatisé par le Maire de la Ville d'Harfleur sis à 55 rue de la République 76700 HARFLEUR pour permettre la gestion des demandes de certificats de changement de domicile.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise en vertu des dispositions de l'article L. 2122-30 du code général des collectivités territoriales

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service gérant les demandes de légalisation de signatures

Les données sont conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : Mairie d'Harfleur, 55 rue de la République 76700 Harfleur.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy- TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).